

PRENDRE SOIN DE SOI

POUR SE FORMER A PRENDRE SOIN

Dans le cadre du dispositif d'aide à la réussite proposé par l'Institut de Formation de Clermont et afin de mieux vivre votre formation,

Si vous en ressentez le besoin, vous pouvez rencontrer un(e) psychologue ET / ou une assistante sociale, sur votre temps personnel, [ou en fonction du rendez-vous donné sur demande d'autorisation exceptionnelle d'absence qui sera accordé](#)

1. **La rencontre avec le ou la psychologue** parce que

- Soit un évènement personnel vous fragilise dans l'investissement de votre formation.
- Soit une situation de stage vous a déstabilisé.
- Sur le conseil de votre formateur de suivi pédagogique / ou de la direction.

Vous pouvez prendre rendez-vous directement au secrétariat du département Qualité de vie au travail du CHI au **03.44.77.50.90** : **Mme MOLINAS**, ou par mail à l'adresse suivante serviceqvt@chi-clermont.fr.

[Il vous sera demandé de communiquer votre adresse mail afin de pouvoir vous joindre pour confirmer votre rendez-vous.](#)

Le respect de la confidentialité des entretiens est garanti par le/la psychologue qui ne divulgue aucun élément des entretiens, y compris au formateur/directeur ayant adressé l'étudiant ou l'élève.

La consultation par un ou une psychologue :

- Fait suite à une démarche individuelle.
- Est libre sans caractère obligatoire (même si elle est proposée par un membre de l'équipe pédagogique de l'IFSI/IFAS).
- Ne se déroule pas à l'Institut de Formation mais dans un bureau de consultation à la Direction des Ressources Humaines [ou par téléphone du lundi au vendredi et éventuellement au-delà de 17h en distanciel.](#)
- Est gratuite.



Il est important de prévenir 48h à l'avance si vous ne pouvez-vous rendre à une consultation programmée.

Cette aide ponctuelle peut vous permettre de mener à bien votre projet de devenir infirmier(e) ou aide-soignant(e).



2. Vous pouvez rencontrer une assistante sociale

Dans le cadre du « Bien vivre » ses études, les étudiants en Soins Infirmiers et les élèves Aides-Soignants peuvent bénéficier d'une prestation d'assistante sociale, assurée par Mme GOES (assistante sociale du personnel du CHI).

Cette prestation sociale sert à délivrer :

- des informations.
- des conseils.

Elle peut vous aider au montage de dossiers dans le domaine social :

- à la réalisation de démarches administratives.
- aux demandes et à l'attribution de logement.

Elle peut éventuellement vous réorienter vers d'autres collègues assistantes sociales en fonction des besoins.

Si vous rencontrez des difficultés d'ordre social, vous pouvez prendre contact avec Mme GOES au service Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Isarien soit

- directement et de manière individuelle
- ou sur le conseil de votre formateur de suivi pédagogique / ou de la direction.

Pour prendre rendez-vous **au 03.44.77.50.00 Poste : 75141**

Cette proposition ne revêt aucun caractère obligatoire mais peut vous permettre de vous aider à poursuivre vos études dans les meilleures conditions possibles.

Le respect de la confidentialité des démarches et entretiens est garanti par MME GOES qui ne divulgue aucun élément, y compris au formateur/directeur ayant adressé éventuellement l'étudiant ou l'élève.